

**Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
23 mars 2021**

Revisiter la politique touristique

Quel devenir de la filière touristique en Nouvelle-Aquitaine compte tenu des conséquences de la crise que nous traversons ?

Consulté sur différentes délibérations portant sur les projets d'accompagnement touristique, le CESER propose que cette période soit l'occasion de réaliser un bilan du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) adopté en 2018 et de réfléchir au futur de cette filière qui sera impactée pendant plusieurs années.

A titre d'exemple, les stratégies de promotion des territoires, particulièrement à l'international, ne peuvent pas être exactement les mêmes. Le transport aérien étant quasiment à l'arrêt depuis un an sans aucune perspective de reprise à moyen terme, la promotion des territoires néo-aquitains vers une clientèle lointaine ne peut pas être une priorité stratégique de la filière touristique. Une réflexion profonde sur le devenir de la filière touristique doit avoir lieu, au regard notamment du changement des pratiques de la clientèle qui privilégie désormais les réservations de dernière minute.

Même si l'ensemble de la filière est frappé, des secteurs en particulier mériteraient un soutien de la part de l'Etat et de la Région parmi lesquels peuvent être cités le thermalisme, le tourisme de santé et de bien-être, le tourisme d'affaires ou le tourisme de groupes (séniors notamment) qui sont très peu évoqués et pourtant essentiels. Le tourisme social et solidaire, parmi lequel le tourisme social des enfants, mériterait également une attention particulière afin de permettre aux plus défavorisés de pouvoir également partir en vacances, comme le Conseil régional a déjà eu l'occasion de le réaliser avec le dispositif des chèques « solidarité tourisme ».

Concernant la proposition de l'entrée de la Région dans le capital de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Compagnie des Pyrénées », le CESER y voit un moyen pour ce territoire de bénéficier de sources de développement complémentaire. Cependant, s'agissant d'un territoire particulièrement fragile, les projets devront prendre en compte les questions environnementales : aménagements respectueux des milieux, des habitats et des espèces et régulation de la fréquentation de ces espaces.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr